Bibliothèque cantonale g Sion

Samedi 15 Mars 1919. — N° 22. TÉLÉPHONE 52 59me année.

LE CONFÉDÉRÉ

ORGANE DES LIBÉRAUX VALAISANS

PARAISSANT A MARTIGNY LE MERCREDI ET LE SAMEDI

ABONNEMENTS
SUISSE : Un an fr. 6.50 (avec *Bulletin officiel* fr. 8.50)
(Abonnements pris à la poste, 20 ct. en plus)
ETRANGER : 15 fr. par an (avec *Bulletin* 18 fr.)

RÉDACTION et ADMINISTRATION à MARTIGNY
Compte de Chèques postaux II c 58
* * *
Joindre 20 ct. en timbres-poste à toute demande de changement d'adresse

ANNONCES
Canton : 15 ct. ; Suisse : 25 ct. ; Etranger : 30 ct. la ligne
RÉCLAMES : 50 ct. la ligne ou son espace
S'adresser à **Publicitas**, Société anonyme suisse de Publicité ou à l'Administration du *Confédéré*

La "Suisse aux Suisses„ !

C'est là le cri qui s'élève de certaines manifestations populaires, tantôt comme une devise, tantôt comme une résolution finale. Nous connaissions le paradoxe. C'est à pareil cri de guerre que les Drumont et les Léon Daudet ont réussi, depuis trente ans et plus, à susciter les chauvins d'esprit étroit, les simplistes incapables d'analyser et les impulsifs que la seule vue d'un orateur sur une extrade emporte aux extrêmes solutions.

La « France aux Français » ne fut-ce pas le cri de ralliement de ce néfaste pronunciamiento militaire qui après avoir abouti à la condamnation du capitaine Dreyfus, devait agiter si profondément les esprits en France durant de nombreuses années. Ce mouvement qui, de prime abord, avait réussi à confondre les adversaires du chauvinisme conservateur, tourna comme on s'en souvient, à leur propre confusion, grâce au patriotisme éclairé et sincère d'hommes tels que Scheurer-Kestner, Clemenceau, Zola, Anatole France, Waldeck-Rousseau.

On ne doit pas perdre de vue que les prétendus défenseurs de l'armée par la voie des coteries militaires, les Mercier, les du Paty de Clam et comparses, n'ont joué aucun rôle dans cette grande guerre où l'on s'est fort bien passé des services des survivants d'entre eux. C'est précisément, au contraire, par leur volonté de rester étranger à la politique que des Joffre, des Pétain, des Foch et bien d'autres venus des points cardinaux de l'opinion, ont réussi, sous l'inspiration et la direction du grand républicain Clemenceau, à sauver leur patrie et à lui rendre son ancien prestige dans le monde.

Aujourd'hui, ce sombre chapitre est clos. Mais divers indices, en particulier maints échos de réunions populaires, convoquées chez nous, dans la pensée d'examiner les moyens de remédier à la crise alimentaire, sociale et politique aussi, hélas ! — dans laquelle nous nous débattons, révèlent que certains esprits se sont avisés de transférer cette déplorable devise de ce côté du Jura.

Ceux-là se sont-ils demandé où nous conduirait un tel drapeau ? Ont-ils songé qu'ils déchaîneraient parmi nous des dissensions et des calamités bien autrement redoutables qu'en France ?

Car ce grand pays, non seulement dispose de toutes les ressources indispensables à son existence, mais rayonne au loin par ses voies maritimes.

Notre Suisse, resserrée en ses étroites frontières, est, comme nous en faisons la trop durable expérience, hors d'état de se nourrir au-delà de quelques mois des productions de son sol. Son industrie même s'arrête dès que les frontières voisines lui sont fermées, soit faute de matières premières, soit défaut de puissance motrice. Quant à notre expansion commerciale et ouvrière, elle ne peut s'opérer qu'à travers les territoires des pays voisins. Même avec le Rhin libre, le Rhône libre — quand ils seraient libérés et outillés, — même avec un port d'attache sur la Méditerranée, toujours notre action extérieure demeurerait subordonnée au bon vouloir de quelqu'un, en particulier de cette France avec laquelle nous avons tant de motifs de nous maintenir en étroites et cordiales relations.

Nous avions déjà effleuré cette question à cette place, il y a quelques semaines, à propos de quelques concitoyens regrettablement privés de leurs emplois dans un pays voisin, et nous en avions pris occasion pour mettre en garde l'opinion contre les amertumes plus ou moins justifiées de ces « âmes déçues ». Le fait même qu'ils avaient vécu à l'étranger, puisqu'ils en revenaient et avec l'espoir non dissimulé d'y retourner, n'attesterait-il pas, plus qu'il n'est besoin, qu'il y avait chez ces désenchantés plus de dépit que de raisonnement ? Lorsqu'ils venaient nous parler de représailles et de boycottage à l'égard des étrangers travaillant en Suisse, se rendaient-ils compte qu'ils auraient porté le coup le plus sensible à notre industrie hôtelière déjà si douloureusement éprouvée ?

La plupart des plaintes qui s'élèvent aujourd'hui tant des masses laborieuses que des autres groupements sociaux ou politiques, sont justifiées. Mais il est rare que l'on vise juste avec une arme qui se déclanche au premier contact. Nous ne sommes plus et ne comptons jamais revenir aux jours de patriotisme déprimé que symbolisa la célèbre « guerre des plapparts ». D'ailleurs, notre patriotisme a-t-il été mis en péril parce que nous avons de tous temps recherché l'amitié des peuples voisins ?

S'il a pu l'être dans ces dernières années, ne serait-ce pas plutôt de ce que d'un certain côté nos relations, déviant de leur vraie nature, étaient devenues plus militaires qu'économiques et sociales ? Pendant que nous en étions à découper des manteaux à passe-poils sur le patron prussien, un voisin, un seul, toujours celui du nord se répandait dans nos hôtelleries et, profitant de si bienveillantes dispositions à son égard, s'ingéniait non seulement à s'y substituer à nos concitoyens dans la besogne courante, mais à y cumuler de trop nombreuses fonctions. Et aujourd'hui, parce que nous avons erré dans un sens, nous ne saurions mieux nous corriger qu'en nous évertuant à errer plus loin encore ! Que nous cherchions à réagir en limitant une concurrence aussi envahissante que déloyale, c'est fort bien. Mais les Français, les Anglais, les Américains ont-ils tant contribué que cela à disputer, chez nous, une main d'œuvre quelconque à nos nationaux ? Or c'est à ceux-là que nous portons plus aisément ombrage avec ces menaces de boycottage et ce cri de *la Suisse aux Suisses !* Nous avons apporté ici un spécimen de ce qu'en pensait le *Times*. Nous aurions pu y ajouter les menaces proférées antérieurement par M. Frédéric Masson, l'académicien bonapartiste, dans l'*Echo de Paris* et par M. Gaston Fleury dans le *Figaro*. Mais laissons plutôt ces écrivains rétrogrades ressasser leur antienne : la *France aux Français* et songeons bien que pour avoir le droit de braver leurs menaces, le premier devoir est de ne pas les imiter.

L. C.

ECHOS

La reconstruction de Lens.

Lens est presque complètement détruite et cette ville doit être reconstruite puisqu'il faut extraire le charbon qui gît à un millier de mètres de profondeur.

Comme les mines sont inondées, la première chose à faire est de les vider ; à cet effet, on a commandé des pompes en France, en Angleterre et en Suisse, et on en établira 43 développant en tout une force de 3000 H. P. Ce travail commencera en juillet et l'on pense qu'il faudra 2 1/2 ans pour vider entièrement les mines et celles-ci seront en pleine activité dans 10 ans.

En même temps on installera des fabriques pour reconstruire les maisons. Ce travail sera long, car il faut d'abord déblayer les ruines, enlever avec précaution les obus, les grenades et les bombes non éclatés qui s'y trouvent. L'Etat compte édifier 500 maisons cette année, 1500 l'an prochain et 2500 en 1921.

Proudhon et la taxe de luxe.

La *Nouvelle Revue* publie ces lignes du socialiste P.-J. Proudhon, à propos de l'impôt sur les objets de luxe, qui sont aujourd'hui d'une singulière actualité :

Vous voulez frapper les objets de luxe ; c'est prendre la civilisation à rebours. Je soutiens que les objets de luxe doivent être francs. Quels sont en langue économique, les produits de luxe ? Ceux dont la proportion dans la richesse est la plus faible, ceux qui viennent les derniers dans la série industrielle et dont la création suppose la préexistence des autres. A ce point de vue, tous les produits du travail humain sont ou ont été et sont encore quelque part, puis tour à tour ont cessé et cesseront d'être des objets de luxe. Il est encore en France des cantons, des départements, où le pain de blé est un luxe. A Paris même, le gros du peuple vit de pain bis. Luxe, en un mot, est synonyme de progrès ; c'est, à chaque instant de la vie sociale l'expression du maximum de bien-être réalisé par le travail, et auquel il est du droit comme de la destinée de tous de parvenir. Or, de même que l'impôt respecte pendant un laps de temps, la maison nouvellement bâtie et le champ nouvellement défriché, de même il doit accueillir en franchise les produits nouveaux et les objets précieux, ceux-ci parce que leur rareté doit être incessamment combattue, ceux-là parce que toute invention mérite encouragement. Quoi donc ! voudriez-vous établir sous prétexte de luxe, de nouvelles catégories de citoyens ?

Vers la paix ?

Autour de la Conférence

M. Wilson a débarqué à Brest. Sa courte réapparition en Amérique lui aura été salutaire. En son absence les Européens ont osé se livrer à quelques méditations auxquelles sa présence eût peut-être été un obstacle. Les Américains, plus objectifs, ne lui auront pas épargné quelques légers reproches. Mais étant donné que, somme toute, le grand président n'est pas destiné à sortir sensiblement diminué de ces légères épreuves, il devrait nous suffire qu'il profitât de la petite leçon et comprît que la première question à régler au bout d'une si longue crise serait d'assurer l'existence des peuples européens. Pour ce qui concerne la Société des Nations, il siérait d'attendre que les nations soient créées.

Car c'est d'une véritable création qu'il s'agit réellement. A part les pays indemnes de toute blessure profonde, comme les Etats-Unis, l'Angleterre et même l'Italie, il est peut-être d'importance secondaire que les questions militaires et politiques souffrent quelque retard. Et M. Wilson arrive ici comme le pasteur disposé à présider aux conciliations. Il a trop oublié que Foch devait parler avant lui et sur des points de première urgence. Aussi nous assure-t-on que la séance de lundi a été particulièrement fructueuse. Le maréchal Foch y aurait fait admettre toutes les conditions à imposer à l'Allemagne. Il convient de songer en effet que l'on n'est encore qu'en temps d'armistice.

Sur la suggestion de M. Lloyd George, il a été résolu que l'Allemagne devra s'en tenir désormais à une armée de 100 à 150.000 hommes de métier, recrutés par engagements vo-

---

FEUILLETON DU CONFÉDÉRÉ

Reproduction autorisée aux journaux ayant un traité avec M. Calmann-Lévy, éditeur à Paris

AVENTURES PARISIENNES 44

La Mèche d'or

par

PIERRE SALES

II

OU CLAUDE APPREND QU'ON L'A AIDÉ

Le notaire ravi de s'être débarrassé aussi facilement des deux amis, les regardait s'éloigner.

— Quel malheur, murmura le digne officier ministériel, que je n'aie pas une bonne carabine sous la main ! Non. Pas une bonne carabine... Je pourrais les manquer. Seulement deux agents de police... Si j'appelais Jacquet ? Non plus. Jacquet est vieux, et ces deux gaillards n'ont peur ne rien !... Par exemple, ils sont un peu naïfs. Croire que j'allais me dessaisir de la fortune d'Angélina !

Les deux amis étaient arrivés au bout du jardin; ils grimpèrent aisément par-dessus la grille, et disparurent. Le notaire entendit leurs pas diminuer peu à peu le long de la Seine.

— Si j'allais les dénoncer ?

Mais une frayeur s'empara de lui :

— Ce serait m'exposer à leur vengeance ! Avant qu'on les arrêtât, ils seraient capables de tenter quelque mauvais coup contre moi ou contre ma chère Angélina. Laissons-les filer.

Et, après un instant de réflexion, il arriva à cette conclusion :

— Thérèse Garancier est en Angleterre, où son frère et Serge vont évidemment la rejoindre. Leur évasion est une preuve accablante de leur culpabilité ; donc on les condamnera par contumace, ils resteront là-bas, je ne les reverrai jamais. Ma fille oubliera ce Claude ; et j'épouserai tranquillement mon Angélina. Décidément, il vaut mieux ne parler que demain de la visite de ces deux gredins. Que la police les arrête ! C'est son affaire. Moi, je ne m'en mêle pas.

Il ferma solidement sa fenêtre, puis alla passer l'inspection de ses portes et de ses placards. Enfin, il se coucha et s'endormit, dans la douce quiétude d'un homme qui n'a rien à se reprocher.

Cependant, les deux amis après s'être un peu éloignés de la propriété du notaire avaient rencontré Zéphirin, qui faisait le guet.

— Quoi de nouveau, Zéphirin ? demanda Claude.

— Rien, Monsieur. Je vous avoue que je me serais attendu qu'on battît la campagne de ces côtés... Nous n'avons donc plus de police ?

Et le vieux soldat éclata de rire, un rire franc, heureux, le rire des jours anciens. Et malgré la douleur qui l'étreignait, Serge ne put s'empêcher de sourire aussi. Quant à Claude, il était furieux, il criait :

— Je suis un crétin, un animal !

— Mais pourquoi, mon ami ?

— Avoir oublié cette loi de l'indignité !

— Tu avais bien d'autres soucis en tête !

Au bout d'un quart d'heure de marche, le frère de Thérèse dit :

— Nous voici chez moi !

Au même instant, Serge, tout ému, s'écriait :

— Quoi ! Vous ! Vous ici !

Et il se précipitait, les bras ouverts, vers Thérèse Garancier, qui debout, à l'entrée de la cabane de Claude, attentait, avec une impatience fébrile, l'arrivée de l'homme qu'elle aimait si passionnément. Ils restèrent quelques minutes dans les bras l'un de l'autre, riant et pleurant, ne pouvant croire à ce bonheur d'être réunis.

— Et nous ? demanda Claude en s'adressant à Julienne, qui contemplait son amie avec attendrissement.

— Oh ! Nous ! fit la jeune fille en souriant, c'est autre chose ! Nous n'avons pas été en prison, nous !

— S'il ne faut que cela pour avoir un baiser de vous, déclara Claude, je vais me livrer à la police.

— Non, non ! j'aime mieux vous embrasser ! fit-elle vivement.

Et elle se jeta dans ses bras. Zéphirin, un peu en arrière, se mit à tousser et à gronder contre toutes ces émotions ; et, pour manifester sa joie, il donna un grand coup de poing à Jacquet, qui répondit :

— Quelle poigne vous avez, monsieur Zéphirin !

Claude poussa alors son ami et Thérèse dans la maisonnette, ainsi que Julienne, tandis que Jacquet et Zéphirin se mettaient en faction à droite et à gauche.

— C'est ici que vous habitez ? demanda Serge à la jeune fille.

— Non, répondit Thérèse ; j'ai une bonne amie, presque une sœur, qui brave tout pour me donner l'hospitalité. Chère Julienne !

Elle se tournait vers la fille du notaire ; celle-ci dit en riant :

— C'est si amusant de jouer à cache-cache. N'est-ce pas, Claude ?

— Oui, Mademoiselle, pourvu que ça ne dure pas !

Il y eut un long silence. Claude n'avait allumé aucune lumière ; mais la lueur pâle de la lune arrivait dans la cabane. D'ailleurs, ils n'avaient pas besoin de se voir. Ils éprouvaient tous les quatre une joie infinie ; et, les mains dans les mains, ne parlant plus, ils oubliaient leurs douleurs, pour ne songer qu'à une seule chose, au bonheur de s'aimer.

lontaires et à quelque 6.000 officiers. Quelle grève forcée, mes amis !

En résumé, la Conférence s'est déterminée à aller d'une autre allure et à faire en sorte que les préliminaires de la paix puissent être signés vers la fin d'avril. Les frontières de l'Allemagne seraient déterminées de par les clauses mêmes de l'armistice. On sait à peu près quelles en seront les lignes essentielles. Les pertes de l'ex-empire consisteraient d'abord dans l'Alsace-Lorraine, qui est pour ainsi dire hors de cause, dans quelques districts à l'est de Liège, jadis ravis à la Belgique, puis le duché de Luxembourg qui irait soit à la Belgique soit à la France. Peut-être la France exigerait-elle, en plus de la Lorraine d'avant 1870, la région de la Sarre moyenne (Sarrebrück, Sarrelouis) qui lui furent ravis par le désastreux traité de 1815.

Ce serait tout pour l'Ouest. Mais l'Allemagne, ou plutôt la Prusse devrait rétrocéder au Danemark le Sleswig, ravi à ce pays par la première entreprise de Bismark en 1864.

A l'est, la Prusse perdrait le duché de Posen, enlevé à l'ancienne Pologne et qui servirait à la reconstitution de cette nation détruite. De ce fait, la frontière prussienne serait très rapprochée de Berlin. Plus au nord, une contestation subsiste. La Prusse orientale, dont Kœnigsberg fut le véritable nid des vautours prussiens, est menacée de constituer une simple enclave en territoire polonais, car, d'une part en vertu de la certitude donnée à la nouvelle Pologne de disposer d'un débouché sur la Baltique, d'autre part en raison des prétentions polonaises sur Dantzig, la Prusse, jadis faite de morceaux patiemment et obstinément rapportés, s'en irait de nouveau en morceaux.

Mais ce détail — si on peut appeler cela un détail — n'est pas réglé pour le moment.

Quant à la pseudo-république d'Allemagne, si elle ne se démembre pas d'elle-même, elle sera relativement peu éprouvée, territorialement parlant. Elle laissera les humiliations des grosses ablations à ses alliées, en particulier à l'Autriche et à la Turquie, pour ne pas parler de la Russie, son *autre* alliée.

En effet, si l'Autriche allemande vient à se joindre au territoire de l'ex-empire de Guillaume II, cette acquisition compensera presque le total de ses pertes. Il n'y aura qu'un nouvel empire bicéphale, nouveau dragon, chez qui la tête de Budapest sera remplacée par celle plus accapareuse de Berlin.

Laquelle prédominerait, de ces deux grandes cités de plus de deux millions d'âmes ? La royauté morale resterait-elle à la noble et intellectuelle métropole des Habsbourg ou à l'immense caserne des Hohenzollern ?

Les événements à venir pourront seuls apporter une réponse à ce curieux problème.

On espère toujours que le traité préliminaire de paix avec l'Allemagne sera prêt le 20 mars. On s'efforce de préparer le projet dans ses grandes lignes pour l'arrivée de M. Wilson, le 13 mars. Sauf obstacle imprévu, vers la fin du mois, les délégués allemands pour la paix devraient être à Paris. Le document leur sera remis. Ils demanderont probablement à le prendre en Allemagne pour examen. Il sera fait droit à cette requête et un laps de temps raisonnable leur sera accordé à cette fin. On n'ajoute aucune foi à la nouvelle publiée en Allemagne que le comte Bernstorff, ex-ambassadeur allemand à Washington, serait l'un des délégués allemands à la conférence de la paix.

Menus faits

M. Frank Simonds, publiciste américain, approuve la réunion de l'Alsace-Lorraine à la France, sans plébiscite, en réclamant le bassin de la Sarre comme compensation de la destruction des mines et des territoires agricoles français et en demandant la constitution d'une république rhénane indépendante, sous le contrôle de la Société des nations, jusqu'à l'acquittement des obligations de l'Allemagne. Cette république déciderait ensuite de son sort.

Le *Petit Journal* enregistre que les divergences de vues entre Lénine et Trotzky se seraient aggravées au point d'entraîner une rupture irrémédiable. La Lituanie et la Russie Blanche, qui proposent de résoudre pacifiquement les questions en litige, ne seraient point ainsi avancées si elles n'avaient pas été assurées de l'aide de Lénine.

A la Chambre des communes, M. Bonar Law, répondant à une question, a déclaré :

« Je suis en communication avec M. Lloyd George au sujet des propositions à faire au gouvernement français, afin de commencer immédiatement la construction du tunnel sous la Manche, de manière à trouver un emploi pour les soldats réformés. »

Vu l'augmentation du prix du *Bulletin officiel*, nous prions ceux de nos abonnés qui ne voudraient plus le recevoir de vouloir bien nous en aviser sans tarder.

EN SUISSE

Les questions du jour

Ce n'est pas uniquement par la scission plus ou moins provisoire ou définitive des radicaux neuchâtelois, vaudois et genevois que se révèle l'imminence d'un déclassement des anciens partis. Voici qu'elle aurait sous une forme un peu différente gagné certains milieux bernois.

Pendant que l'assemblée des délégués de l'Association patriotique radicale du district de Boudry votait par 58 voix contre 6, la rupture avec le parti radical suisse, déjà à peu près résolue par la députation neuchâteloise aux Chambres, une nombreuse assemblée de représentants des métiers, du commerce, de l'industrie, etc., a discuté samedi, à Berne, la proposition du comité d'initiative cantonal au sujet de la création d'un parti politique indépendant des arts et métiers du canton. Plusieurs orateurs ont développé l'idée de se joindre au nouveau parti progressiste ou à celui des bourgeois et paysans, de manière à permettre aux commerçants, artisans et industriels de participer à la politique d'une façon indépendante. A l'unanimité, l'assemblée a voté une résolution tendant à réunir tous les citoyens des dites catégories en un parti politique. Ce parti pourra se joindre aux autres partis politiques pour former un bloc national.

L'assemblée des délégués de la Société cantonale bernoise des arts et métiers (Guewerbe Verband) a décidé la création d'un secrétariat permanent. M. Joss, professeur au technicum de Berthoud, a été appelé à ces fonctions.

***

Le suffrage féminin, sourdement ou ouvertement combattu dans beaucoup de milieux, est en grande faveur dans d'autres.

Au Grand Conseil de Zurich, M. Otto Lang, socialiste, a développé une demande d'initiative tendant à une modification constitutionnelle donnant aux femmes le droit de vote ainsi que l'éligibilité à toutes les fonctions dans l'administration cantonale et communale. Cette initiative a été renvoyée à une commission.

D'autre part et ceci n'est-il pas un signe révélateur ? — dimanche dernier, à Notre Dame de Genève, M. Vogt, nouveau curé de cette paroisse, a fait entendre du haut de la chaire des paroles sur la capacité civique de la femme qui ont dû émerveiller ces pieuses dames. Plus d'une a dû déplorer que le droit d'applaudir soit banni des sanctuaires du culte. Encore un peu de patience, Mesdames ; quand vous tiendrez vos prêtres par la politique, vous leur infligerez à loisir cette tolérance.

***

Les employés des services publics de la Confédération ne sont pas seuls à exiger et réclamer un traitement meilleur.

Le *Popolo e Liberta* relate qu'un mécontentement très vif règne parmi les fonctionnaires et les employés du canton du Tessin à cause des indemnités de renchérissement de la vie proposées par le gouvernement, qui sont hors de proportion avec les besoins. Le Conseil d'Etat propose en effet d'anticiper aux employés la moitié de l'indemnité payée pour le même titre en 1918 ; les employés cantonaux, au contraire, demandent pour 1919 les indemnités réclamées à la Confédération par ses employés. D'après le même journal une vive agitation règnerait et il n'est pas impossible qu'ils se mettent en grève.

***

Nous n'avons jamais salué avec trop d'enthousiasme le projet conçu par une partie de la population du Vorarlberg d'être réunie à la Suisse. Cette question vient d'atteindre à une étape nouvelle, qui pourrait bien en marquer le point final.

Les industriels de cette contrée réunis dimanche à Feldkirch, ont adressé au Conseil fédéral un manifeste dans lequel ils expriment toute leur sympathie à la Suisse, mais déclarent ne pas pouvoir approuver dès maintenant leur rattachement à la Confédération.

Or, les industriels étaient ceux qui tenaient le plus à la Suisse, tandis que les paysans, retenus par le clergé, qui craindrait la dispersion des Jésuites de Feldkirch, opinaient pour la Bavière.

Les radicaux jurassiens contre la séparation

Les membres jurassiens du Grand Conseil bernois qui ont appartenu jusqu'à présent au parti radical démocratique et qui ont décidé après une résolution unanime de continuer à y adhérer sans considération de leurs intérêts professionnels, ont déclaré s'opposer énergiquement aux tendances séparatistes qui se manifestent dans le Jura et qui s'affirment de plus en plus comme émanant d'un mouvement d'agitation ultramontaine.

Les jours sans viande

Voici, pour que nul n'en ignore, le texte exact de l'arrêté fédéral sur les jours sans viande :

Le Conseil fédéral suisse,

Fondé sur l'arrêté fédéral du 3 août 1914, concernant les mesures propres à assurer la sécurité du pays et le maintien de sa neutralité,

arrête

Article premier. — La consommation de la viande des espèces bovine, caprine, ovine et chevaline, de même que celle de gibier, de lapin et de volaille, est interdite à chacun le lundi et le vendredi.

Sont compris également sous la dénomination de viande tous les articles de charcuterie, les conserves de viande, les viandes fumées, salées ou séchées, le lard frais, séché ou fumé et tous les produits accessoires de l'abatage (tripes, rognons, etc.) servant à l'alimentation humaine.

Sont exceptés les poissons et les conserves de poissons.

Art. 2. — La consommation de viande de veau n'est autorisée que les samedis et dimanches ; la vente et la livraison de viande de veau ne sont permises que le samedi.

La vente et la livraison de viande dont la consommation est interdite à l'article 1er ne peuvent avoir lieu le lundi.

Lorsqu'un jour légalement férié tombe sur un lundi ou un vendredi la présente interdiction n'est pas applicable.

Art. 3. — Les gouvernements cantonaux peuvent faire des exceptions en faveur des hôpitaux et des cliniques pour malades en tenant compte de prescriptions médicales.

Art. 4. — Dans tous les autres cas, l'office fédéral de l'alimentation est seul compétent pour autoriser des exceptions lorsque les circonstances les justifient.

Art. 5. — L'office fédéral de l'alimentation est chargé de l'exécution du présent arrêté. Les gouvernements cantonaux doivent exercer un contrôle sévère ; de même, l'office fédéral de l'alimentation peut, soit de son propre chef, soit avec le concours des organes cantonaux, contrôler l'exécution des dispositions qui précèdent.

Art. 6. — Les infractions aux présentes prescriptions sont passibles, dans chaque cas et pour chaque personne, de l'amende jusqu'à 1000 francs, ou de l'emprisonnement jusqu'à un mois. Les deux peines peuvent être cumulées.

Le premier chapitre du code pénal fédéral du 4 février 1853 est applicable.

La poursuite et le jugement des infractions appartiennent aux cantons.

Art. 7. — Le présent arrêté entre en vigueur le 8 mars 1919.

Disette de foin

Dans différents cantons, on signale déjà une grande pénurie de foin qui, si l'affouragement d'herbe devait se trouver retardé cette année, menace de prendre des proportions inquiétantes. Les réserves sont actuellement inférieures à celles du début de 1917, où commença à se manifester la disette du foin. On paraît surtout manquer de foin aujourd'hui dans les cantons de St-Gall, Grisons, les petits cantons du centre de la Suisse et ceux de Bâle et de Genève. Le commissariat général des guerres vient, dans la mesure du possible, en aide à ces cantons en leur cédant du foin des réserves de l'armée. La situation s'est trouvée considérablement aggravée du fait du manque de fourrages concentrés qui n'a jamais été si grand que durant cet hiver et qui continuera sans doute à se faire sentir encore jusqu'à fin avril.

L'annexion du Vorarlberg

Dans un article traitant la question du Vorarlberg et du mouvement populaire qui se prononce pour la jonction de ce pays à la Suisse, lu *Bund* conclut que les Vorarlbergeois, qui contrairement aux Tyroliens, parlent le dialecte allemand suisse, ne seraient pas difficiles à assimiler. C'est là la conviction de ceux qui connaissent ce pays et ses habitants, notamment leurs voisins du canton de St-Gall. 120,000 Suisses-allemands et un canton suisse-allemand de plus !

Nos Romands devraient dire ce qu'ils pensent de cette éventualité. Nous savons que, parmi eux, se trouvent des partisans convaincus de l'admission du Vorarlberg dans notre pays. Mais il serait prématuré de parler d'une opinion publique dans la Suisse romande au sujet de la question. Il est exclu que la Suisse cède de son territoire actuel quoi que ce soit en échange du Vorarlberg. Aucune partie de notre pays ne se soumettrait à une semblable opération et aucune partie ne serait cédée sans regret par le reste du pays.

Libération du service

En vertu de l'arrêté du Conseil fédéral du 7 mars 1919 concernant la libération du service, il est décidé :

Sortent du landsturm et sont dès lors libérés du service au 31 mars 1919 : 1. les officiers de tous grades des classes de 1862, 63, 64, 65 et 66. De leur consentement, les officiers peuvent être maintenus en service au-delà de ces limites d'âge. Pour les officiers supérieurs, ce consentement est présumé s'ils ne demandent pas expressément leur licenciement.

2. Les sous-officiers, appointés et soldats de toutes armes des classes de 1866, 1867, 1868, 1869 et 1870.

La conférence de la Ligue des nations

La congrès international de la Ligue des nations qui siège depuis quelques jours à Berne continue ses travaux, sous la forme de discussions dans les différentes commissions spéciales.

La commission pour les questions de pédagogie a discuté des propositions à soumettre à la conférence de Paris, afin de proposer à tous les Etats des mesures pour combattre la propagande chauviniste dans les écoles et de travailler à l'éducation de la jeunesse en faveur du pacifisme.

La commission pour l'examen des buts de la Ligue des nations a exprimé son approbation quant aux articles 20 et 21 du projet de Paris, concernant la liberté du commerce et le traitement uniforme du commerce entre les membres de la Ligue, ainsi que la création d'un office permanent du travail. La commission estime que toute violence doit être écartée entre les Etats.

Restrictions supprimées

L'Office fédéral de l'alimentation publie une nouvelle ordonnance relative au ravitaillement en pommes de terre pour le printemps 1919. Suivant cette ordonnance, le rationnement est supprimé. Les offices centraux des cantons pour le ravitaillement sont autorisés à donner voie libre au commerce et la livraison en dehors du canton se fera, comme par le passé, par l'intermédiaire de l'Office central fédéral. De même pour les semences. Les prix maxima sont fixés pour les pommes de terre de consommation à 25 fr. ; pour les semences choisies, à 31 fr. ; demi-hâtives et tardives, 28 fr. Les prix de détail sont fixés par les autorités cantonales. L'ordonnance entre en vigueur à partir du 10 mars.

— L'interdiction des mises concernant le bois de papier (sapin rouge et sapin blanc) est supprimée. Le concessionnement pour les achats est également supprimé. En outre, la confiscation et la fixation des prix maxima pour le bois servant à la fabrication des traverses de chemin de fer et les poteaux pour les lignes électriques sont aussi supprimées.

— Le Conseil fédéral a rapporté, pour le 10 mars, ses arrêtés du 23 janvier 1917 concernant le commerce du fer et de l'acier et du 18 octobre 1918 concernant l'approvisionnement du pays en savons et en produits de lessive. Dès lors, tous les prix maxima du fer cessent d'être applicables.

Nos locomotives électriques fournies par l'Allemagne

Une locomotive électrique, construite par la maison Schuckert en Allemagne, vient d'arriver en Suisse pour être mise au service de la ligne Berne-Thoune.

Vu les excellents résultats des machines sorties de nos établissements suisses « Maschinenfabrik Oerlikon » et « Brown, Boveri, Baden », on se demande, s'il est nécessaire de faire parvenir des locomotives électriques étrangères.

Peut-être s'agit-il d'une locomotive allemande commandée par un pays scandinave, mais refusée par ce dernier à la suite d'une faute de construction ?

Une explication officielle seule pourra éclaircir la question.

Le secrétariat central
de l'association *Semaine Suisse*.

Contre les pronunciamientos

Le Conseil fédéral a pris mardi une ordonnance contre la mise en péril de l'ordre militaire, disposant que les associations et organes (conseils de soldats, unions de soldats, etc.) dont le but et l'activité tendent à miner la discipline sont interdits. Quiconque entre dans de semblables associations, prend part à leurs libérations, reçoit leurs ordres ou y obéit est puni de prison jusqu'à deux ans. L'ordonnance entre en vigueur immédiatement.

Taxes postales

Parmi les impositions indirectes qui nous criblent comme grêle, il restait une rubrique à laquelle on aurait pu croire que nul ne songerait. Détrompez-vous. Nous lisons dans les journaux français :

Dans l'impossibilité d'organiser depuis cinq ans un congrès postal universel, le bureau de Berne s'est constitué intermédiaire bénévole entre les nations adhérentes et, allant au-devant de leur désir, les a consultées sur l'opportunité d'un relèvement des taxes internationales.

« Comme il est vraisemblable que toutes les nations intéressées répondront affirmativement, la mesure est imminente. D'après les indications du bureau de Berne, le relèvement général serait basé sur les proportions de la taxe des lettres simples, laquelle serait portée de 25 centimes à 40 centimes. Quant aux cartes postales, elles seraient affranchies à 15 centimes au lieu de 10.

Augmentation de la ration de sucre

Notre ravitaillement en sucre est en voie d'amélioration, de telle sorte que la ration pour le mois d'avril pourra être élevée de 600 à 750 grammes. Actuellement deux vaisseaux de sucre de Java sont arrivés à Cette et d'autres sont prêts à nous être expédiés.

Dimanche 23 mars, au Royal Biograph, à Martigny, on donnera **Odette.**

L'affaire Schœller

Lundi a eu lieu à Berne, à propos de l'affaire Schœller, une conférence à laquelle prirent part M. le président de la Confédération Ador, M. le conseiller fédéral Schulthess, ainsi que des représentants du gouvernement soleurois, de la municipalité de Schaffhouse, des filatures réunies de laine peignée de Schaffhouse et de Derendingen et de la fabrique Schœller. La conférence discuta un nouveau projet arrivé de Paris, destiné à aplanir les difficultés. Ce projet a été accepté par la famille Schœller. On peut donc espérer que l'on parviendra à bref délai à faire radier de la liste noire les filatures réunies de laine peignée de Schaffhouse et de Derendingen et que les ouvriers de cette entreprise n'auront pas à souffrir plus longtemps de sa mise à l'index.

L'affaire Bertoni

La cour d'accusation du Tribunal fédéral a décidé, conformément à la proposition du parquet fédéral, de traduire devant le tribunal pénal, les nommés Bertoni et consorts, au total 28 personnes, pour contravention aux articles 2 et 3 de la loi sur les explosifs et au paragraphe 2 de l'ordonnance sur la neutralité du 4 août 1914. Les inculpés, actuellement en prison préventive, y seront maintenus. Le lieu et la date des audiences du tribunal pénal ne sont pas encore fixés.

Un train de vivres pour la Belgique

Ces jours derniers un train de 40 vagons de denrées alimentaires destinées à la Belgique, a quitté Bâle, via Strasbourg.

Radicaux fribourgeois

Le groupe radical du Grand Conseil de Fribourg a déposé une motion demandant la revision de la Constitution cantonale dans le sens de l'extension des droits populaires. Les motionnaires demandent notamment l'initiative constitutionnelle et l'initiative législative, avec 3000 signatures, le referendum financier pour les dépenses dépassant 500.000 francs, l'élection du Conseil d'Etat par le peuple, l'incompatibilité entre les fonctions de député et de membre du gouvernement, etc.

Brasseries suisses

D'importants contingents de malt nous étant promis d'Amérique, les brasseries suisses se trouveront bientôt en état de fabriquer une bière plus forte.

Le légation libérée

Le Département politique communique qu'à teneur d'un télégramme parvenu d'Abo, la légation de Suisse à Pétrograde est arrivée à Stockholm.

GENÈVE

Le juge Charles Vogt

La semaine dernière a été incinéré à Genève, M. Charles Vogt, ancien traducteur aux Chambres fédérales, ancien juge de 1re instance à Genève, où il s'était particulièrement fait remarquer par son grand bon sens, son dédain des préjugés courants et ses traits d'esprit.

M. Vogt, fils de l'illustre professeur naturaliste Carl Vogt et frère de William Vogt, dit Vovo, mort l'été dernier — avec lequel il avait quelques traits communs sauf plus de mesure, d'esprit de suite et d'expérience — était âgé de 63 ans. Fidèle à ses amitiés, il nous parlait souvent de M. Camille Défayes, avec lequel il était particulièrement lié lorsque notre excellent ami siégeait au Conseil national. M. Vogt avait dû se retirer de la vie active depuis plusieurs années pour des motifs de santé.

MARTIGNY

Loto

Rendez-vous tous dimanche 16 mars 1919, à l'Hôtel Kluser & Poste au loto du Foot-Ball Club. Tous les gourmets y participeront car les organisateurs y ont accumulé des poules, cabris, moutons, gâteaux, liqueurs et miel.

Question

Sous ce titre, nous lisons dans le N° 55 du *Courrier de Vevey* :

Le douanier doit-il être classé dans la catégorie des animaux nuisibles ?

On nous écrit de Port-Valais :

Jadis on racontait l'histoire de certain énergumène qui, le revolver au poing, conduisait sa vache sur la grande route, on parlait tout bas d'un brave citoyen lâchement assommé dans les bois, sans oublier la grosse boîte de dragées mystérieusement soustraite dans un compartiment des C. F. F.

Aujourd'hui il est question d'une affaire si violente que nous avons peine à y croire. On prétend que, le 19 février, vers 7 heures et demie du matin, un douanier aurait suivi la rive vaudoise du Rhône, que, sur la rive valaisanne, se serait trouvé un chasseur, que ce dernier, après avoir sans raison insulté le douanier, se serait avancé sur la berge et lui aurait tout simplement envoyé un coup de fusil. Heureusement le brave agent n'aurait pas été touché par la balle de ce dangereux maladroit.

Si cet odieux attentat était confirmé, l'auteur n'en pourrait être qu'un aliéné ou un disciple du vieux « Gott mit uns ».

Mais ici se pose une question troublante : Pour chasser le gibier d'eau, à cette époque, il faut jurer à l'autorité compétente qu'on ne tirera que sur les canards ou sur les animaux nuisibles. Or on ne peut confondre un garde-frontière en tenue avec un palmipède. Diable ! Ces braves agents seraient-ils classés dans la catégorie des animaux nuisibles que l'on peut détruire en tout temps ? C'est peu rassurant pour leurs familles ! Car si le plomb est la meilleure munition pour le tir du canard, la balle est toujours préférable pour celui du douanier.

Jusqu'à plus ample information, espérons que cette histoire est absolument dénuée de tout fondement, selon l'ancienne formule des communiqués allemands.

Hôteliers valaisans. — La Société des Hôteliers valaisans a eu son assemblée générale à Sion lundi, 10 mars, à l'Hôtel de la Gare. Environ 80 membres étaient présents sur 118 sociétaires. La séance était présidée par M. Othmar Kluser, avocat, propriétaire de l'Hôtel du Simplon-Kulm. M. Haldy, directeur de l'Hôtel Bellevue à Sierre, fonctionnait comme secrétaire. Le président a rappelé que la Société a perdu un membre dévoué de son comité par la mort de M. Georges Morand. L'assemblée nomme M. R. Kluser, à Martigny, pour le remplacer.

L'année 1918 ne fut pas meilleure que la précédente, à cause du temps variable, de la grippe et de la guerre.

M. O. Kluser passa en revue la question financière, la propagande, le règlement concernant les prix minima, les menus, et la réclame qui a donné toute satisfaction.

Le Conseil d'Etat avait alloué à la Société pour 1918 un subside de fr. 800 ; il a élevé celui de 1919 à fr. 3000., afin de bien montrer l'intérêt qu'il porte à l'industrie hôtelière si éprouvée par la guerre.

Il est décidé que l'Association hôtelière valaisanne entrera dans la Société suisse des Hôteliers, dont le siège est à Bâle. Pour pouvoir obtenir le plus de délégués possible dans les séances du comité, on créera trois sections, dont une pour le Haut-Valais, une pour le Centre et une pour le Bas.

De nouveaux prix de pension furent fixés d'après la norme actuelle des prix des denrées.

La Société décida l'entrée dans la Chambre valaisanne de commerce et nomma MM. L. Antille, Rausis et Défago comme délégués.

En terminant, M. le président annonça la visite, en juin 1919, de soldats américains, grâce à l'initiative de la Société centrale des Hôteliers suisses.

Œuvre sédunoise d'assistance aux enfants suisses nécessiteux et maladifs. — Toutes les personnes qui ont souscrit à cette œuvre sont convoquées en assemblée générale, à Sion, le 16 courant, à la salle du Grand Conseil, Maison de Ville, à 5 h. du soir, avec l'ordre du jour suivant :

1. Fondation de l'association. 2. Résultat de la quête. 3 Approbation des statuts. 4. Nomination du Comité, des Commissions et vérificateurs des comptes. 5. Communications du Président. 6. Propositions individuelles.

Télégraphes et téléphones. — Nous apprenons avec plaisir que notre ami Louis Moret, député au Grand Conseil, vient d'être nommé chef du bureau des Télégraphes et Téléphones de Sion. Jusqu'à maintenant M. Moret était fonctionnaire à la Direction des Télégraphes et Téléphones, à Sion.

Anthracite valaisan. — Il vient d'être fait sur la ligne Bière-Apples-Morges des essais de chauffage de locomotive avec les boulets « Dorénaz ». Ces résultats ont été en tous points satisfaisants et ont démontré la possibilité d'utiliser ce nouveau combustible pour le chauffage de toutes les locomotives. Les conditions de la ligne entre Morges et Bière étaient particulièrement défavorables au point de vue des déclivités. C'est la première fois, croyons-nous, qu'un charbon national est utilisé sur nos chemins de fer.

Forestiers valaisans. — L'Assemblée générale de l'Union des Forestiers valaisans aura lieu le 19 mars à 1 heure de l'après-midi au Cercle, à Martigny-Ville.

Ordre du jour : 1. Rapport annuel. 2. Lecture des comptes. 3. Elaboration des statuts. 4. Nomination du comité. 5. Communications diverses. 6. Propositions individuelles.

Tous les forestiers se feront un devoir d'y participer et d'apporter leur concours ainsi que la force que seuls donnent le nombre et la vraie union.

Sion. — L'association libérale-démocratique de la ville de Sion fait donner ce soir, samedi 15 mars, une conférence par M. Pillonel, président de l'association, sur *les tâches futures du parti.*

Les citoyens se rattachant au parti libéral sont priés d'y assister. *Le Comité.*

Saxon. — *Représentation.* — C'est dimanche le 16 mars, que notre société de gymnastique donne sa représentation annuelle, avec le concours de la société de musique la « Concordia ».

Le programme, très intéressant, donne une idée de l'incessante activité dont font preuve gymnastes et musiciens. Il comprend, outre les meilleurs morceaux du répertoire choisi de la « Concordia », deux désopilantes comédies et des productions de gymnastique par les élèves, les actifs et les vieux gyms. Pour clôturer la soirée, le grand *Ballet des charcutiers...*, que ces derniers ont eu le temps d'apprendre à danser depuis la récente introduction des jours sans viande !

Souhaitons à nos jeunes gens la récompense qu'ils méritent pour le travail et les efforts accomplis.

Fully. — Samedi soir 15 mars, à 8 h., M. le vétérinaire Défayes donnera à Fully, dans la grande salle de la maison d'école, une conférence sur le projet d'établissement d'une école d'agriculture et la vente à l'Etat du Valais des terrains du Grand Bielttay.

Nous engageons vivement tous les citoyens d'assister à cette importante conférence.

Les électeurs sont appelés dimanche 16 mars à se prononcer sur cette question.

Vernayaz. — Il vient de se fonder à Vernayaz une société de musique qui porte le nom de «Fanfare municipale de Vernayaz».

Nous lui souhaitons nos bons vœux de prospérité.

FOIRES

Sion, le 22 février 1918.

	ANIMAUX sur foire	ANIMAUX vendus	PRIX inférieur	PRIX supér
Chevaux	4	—	—	—
Mulets	6	3	500	1000
Taureaux	4	4	600	1000
Bœufs	15	10	900	1500
Vaches	175	140	800	1600
Génisses	28	20	500	1000
Veaux	12	5	100	500
Porcs	84	80	300	800
Porcelets	188	160	90	200
Moutons	23	20	30	100
Chèvres	21	15	30	150

Foire peu fréquentée. Mauvais temps. Prix très élevés. Transactions actives. Police sanitaire bonne.

Ne manquez pas cette offre avantageuse

Pendulettes Wolter-Mœri
3 ans de garantie

N° 290. **Pendulette** en bois sculpté, hauteur 18 cm., bon mouvement Fr. **2.75**
N° 508. **Pendulette,** très belle sculpt., comme gravure ci-contre, très bon mouv. Fr. **3.95**
N° 704. **Pendulette,** sculpt. riche et soignée, haut. 22cm, excel. mouv. Fr. **5.—**

Réveil de précision Wolter-Mœri
Garantie par écrit 3 ans

N° 245. **Réveil** av. grande cloche, souv. occup. de la frontière, mouv. de 1re qualité, réglé à la min., sonnerie extra forte, av. cadran lumineux Fr. **11.75**

Baromètre Chalet Wolter-Mœri

N° 502. **Baromètre Chalet,** bonne qual. et bon fonction. gar. Meilleur prophète indiquant le temps au moins 24 heur. à l'avance. Jolie garnit. de chamb. Fr. **3.—**

Envoi contre remboursement — Echange admis
Catalogue illustré de montres, chaînes, bijout. régulat. et réveils sur dem. grat. et franco.

C. Wolter-Mœri - Fabrique d'horlogerie - **La Chaux-de-Fonds**

On demande
Femme de chambre
Baigneuse (débutante)
Fille de cuisine
actives et propres.
S'adresser à l'Hôtel des Alpes, Bex.

A vendre d'occasion
une selle anglaise avec brides, ayant peu servi, une paire de harnais à 2 chevaux, trois harnais à 1 cheval, le tout en bon état.
Ecrire sous chiffre P 567 M, à Publicitas S. A., Montreux.

Ouvrier boulanger
cherche place. Entrée de suite ou à convenir.
S'adresser à Charles Aubry, famille Beney, Evionnaz.

Rhumatismes
Varices, Hémorrhoïdes
et toutes les maladies de la peau : Engelures, Crevasses, Brûlures, Blessures, Démangeaisons, Furoncles, etc. sont radicalement guéries par le
Baume du Chalet
composé exclusivement d'essences de plantes. Prix du pot avec mode d'emploi fr. 2.50 ; la boîte de 2 tubes fr. 2.50. En vente dans les pharmacies : **Dénériaz,** à Sion ; **Lovey,** Martigny-Ville ; **A. Pulppe, Carraux,** Monthey ; **Jos. Gemsch,** Brigue ; **Burgener,** à Sierre ; **Zimmermann,** à Sion, et au **Dépôt général des Produits du Chalet, Genève.**
Aux mêmes adresses, l'**ANTI-GRIPPE** et l'**ANTI-CORYZA DU CHALET,** le meilleur et le plus agréable désinfectant des voies respiratoires. Prix du tube av. mode d'emploi fr. 1.50.

Café ! Café !
J'offre directement aux consommateurs : **Café vert, garanti de qualité supérieure,** à fr. 1.80 la livre ; **grillé** à fr. 2.30, en sacs de 5, 10 et 15 kg., contre remboursement.
Jean Lépori, importateur de café à **Massagno,** près Lugano (Tessin).

La voie du bonheur
est ouverte à chacun ! Procurez-vous des
Obligations à primes
autorisées par la loi. — Chaque obligation est remboursée, soit par un gros lot de
fr. 200.000 ou 80.000
soit par fr. 175 au moins
Prochain tirage
31 mars 1919
Pour la somme minime de 5 fr., l'acheteur s'acquiert des chances de gain uniques et peut gagner un des gros lots ci-dessus. Nous adressons gratis et sous pli fermé un prospectus détaillé à quiconque en fait la demande.
K. OCHSNER, Bâle 183
Banque d'Obligations à primes

Fumeurs
J'offre cigares MONTHEY, 1re qualité en caissons de 100 pièces (emballés par 5 bouts) à Fr. 8.50 le 100 au lieu de Fr. 10.—
Cigares de SION (von der Mühl) au même prix.
Rabais par quantité.
Envoi contre remboursement.
Ecrire à Hector LAROSE, Poste restante, La Tour-de-Peilz (Vaud)

Règles mensuelles
Remèdes régulateurs contre les retards mensuels.
Ecrire à H. NALBAN, pharm. 33, rue du Stand, Genève.

On demande
un jeune homme
de 16 à 20 ans pour la campagne et
une jeune fille
pour le ménage.
S'adresser à Emilien Panchaud, à Poliez-le-Grand, Vaud.

Sténo-dactylographe
connaissant si possible les deux langues, est demandée pour entrée immédiate par la Société de Conserves alimentaires de Saxon. — Adresser les offres en indiquant les références et prétentions.

On demande
une bonne
cuisinière-cafetière
ayant du service
une fille d'office
une fille de cuisine
S'adresser au Grand Hôtel du Mont-Blanc, Martigny.

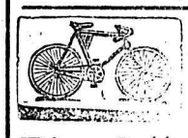

Fr. 175
Bicyclette Touriste
moderne et solide, avec garde-boue, frein, selle cuir, sacoche et outils, complète sans pneus fr. 175, pneus Michelin-Soly Ia fr. 225, av. roue libre 2 freins fr. 250. De dame fr. 270. Militaire fr. 260. Enveloppes Michelin-Soly Ia fr. 15.50 et 16. Chambres à air id. fr. 8.50, 9.— et 9.50 Ia. Catalogue gratis.
Louis ISCHY, fabricant, PAYERNE

Eternit
pour Couverture
en bonne qualité d'auparavant
livrable à partir de
fin Mars 1919
Eternit Niederurnen
(Glaris)

Raves, Choux-raves, Carottes, Oignons de semis, Choux, Pommes, Oignons de cuisine.
20 wagons sont vendus aux prix suivants :
Pour la table
Carottes rouges 30 fr. les 100 kg.
Carottes jaunes 25 fr. les 100 kg.
Choux-raves 25 fr. les 100 kg.
Raves 8 fr. les 100 kg.
Oignons de cuisine 60 fr. les 100 kg.
Aulx de conserve 1 fr. 40 le kg.
Pommes courantes 55 fr. les 100 kg.
Bonne qual. 65 fr. les 100 kg.
Oignons extra de semis 1.60 le kg.
Choucroute 40 ct. le kg., depuis 10 kg.
Choux divers blancs, 45 fr. les 100 kg.
Par 500 et 1000 kg., 2 fr. par 100 kg. de rabais.
Pour le bétail
Carottes diverses 20 fr. les 100 kg.
Raves 6 fr. les 100 kg.
Choux-raves sains, 17 fr. les 100 kg.
Choux-raves à consommer de suite 12 fr. les 100 kg.
Par 500 et 1000 kg., 1 fr. de rabais.
Ces prix gare de Lausanne, contre remboursement, avec vos ordres.
Expédiez si possible les sacs.
MAISON
Constant JACCOUD
Gare du Flon **Lausanne** Gare du Flon
Téléphone 21

On demande de suite
jeune fille
pour aider aux travaux du ménage.
S'adresser à Mme Edouard Badan-Guex, Denges s. Morges (Vaud).

On demande
pour la saison d'été
un portier
un garçon de cuisine
une fille de cuisine
Adresser les offres au bureau du journal, sous chiffre A. G.

On demande de suite
quelques
bons portiers
soigneux, comme remplaçants pour deux ou trois semaines.
Ecrire au Grand Hôtel, à Morgins.

On demande pour Monthey
sommelière de café
fille de cuisine
Entrée de suite.
S'adresser au « Confédéré » en

A louer
en Pré de Croix, Martigny
un jardin
d'environ 400 mètres.
S'adr. à Grandmousin Frères.

A vendre
4 toises de
bon fumier
Faire offres à M. Maurice Farquet, Martigny-Ville.

SEMENCES
potagères et fourragères
PARC AVICOLE - SION

A louer à Martigny
un appartement
de 3 chambres et 1 cuisine
S'adresser au « Confédéré ».

Dépôts de bière
A remettre le dépôt de la Brasserie Beauregard pour
Martigny et environs
S'adresser à la Brasserie Beauregard, à Montreux, qui

A vendre
une laie
de 11 mois, portante pour le 15 avril. S'adresser Emmanuel GUEX, Martigny-Bourg.

Pommes de terre
de semences et de table
PARC AVICOLE - SION

A remettre de suite
Café bien situé
avec terrasse, jeu de quilles, verger. — Très petite reprise. S'adresser au Café de Chailly, s. Clarens.

On demande
une fille
sachant cuire, pour ménage soigné.
S'adresser à Mme Schopper, place du Marché, Vevey.

Sage-femme diplômée
Mme Dupasquier-Bron
Place du Port, Genève
Pensionnaires. Soins médicaux. Prix modérés.
Téléphone 42.16.

Echalas
à vendre par toute quantité
PARC AVICOLE - SION

A vendre
plusieurs
jambons fumés
S'adresser à Jules Mathey, Martigny-Croix.

LA GENEVOISE
Compagnie d'Assurances sur la vie
à GENÈVE
(Fondée en 1872)
ASSURANCES
mixtes, vie entière, terme fixe, dotales, sur deux têtes, etc.
Représenté par :
Marc MORAND, avocat, Martigny-Ville ;
Marcel CHOLLET, agent général, Sierre.

CIDRE
depuis 50 centimes le litre, par fûts de 50 litres et au-dessus.

A remettre de suite
à Martigny-Bourg
Magasin de coiffeur
avec bonne clientèle.
S'adresser à Louis Baseggio.

On cherche
personne sérieuse
connaissant un peu la cuisine, pour tenir un ménage de quatre personnes.
S'adresser à Joseph Pierroz, Martigny-Bourg.

LACTINA Panchaud
En vente chez M. Georges Spagnoli, au prix de 1 fr. 75 le kg., en sacs de 5 kg.

Présure en poudre
Prix très avantageux
Laiterie du Parc Avicole
SION

Bois de noyer
Achat de noyers pour le compte des ateliers fédéraux à Thoune, sur plante ou abattus. Seul acheteur pour le canton du Valais. Fabrique de bois de socques. Charles CLARET, à

Vente aux enchères

M. César Rouiller, à Martigny-Ville, mettra en vente aux enchères qui se tiendront au Café des Alpes, à Martigny-Ville, dimanche 23 mars 1919, à 2 h. de l'après-midi :

Un champ aux Chantons. Un pré aux Chantons.
Un jardin aux Finettes. Une vigne de 104 toises Sur les Scex.

Pour tous les renseignements, s'adresser à l'Etude Henri CHAPPAZ. (Téléphone 139.)

Pour M. César Rouiller, Henri Chappaz, avocat.

Vente aux enchères

L'avocat Denys Morand, à Martigny-Bourg, agissant pour les Hoirs de feue Antoinette Métral, à Martigny-Ville, exposera en vente aux enchères publiques, mercredi 19 mars 1919, à 3 h. de l'après-midi, au Café Célestin Taramarcaz, à Fully, Vers l'Eglise, les immeubles suivants sis sur Fully :

Une vigne à Navay de 113 m²
Une vigne à Louye de 123 m²
Une vigne aux Seilles de 76 m²

Les conditions de vente seront lues à l'ouverture des enchères. Denys Morand, avocat.

Vente aux enchères

Les enfants de Georges Frossard, à Liddes, mettront en vente aux enchères dimanche 16 mars 1919, à 2 h. de l'après-midi, au Café de la Poste, à Martigny-Croix :

En bloc, moitié d'un mazot, à La Croix ; une vigne à La Croix de 110 m. une vigne à Arbignon de 192 m. une vigne au Perrey de 73 m. une vigne à Champortay de 67 m.

Vente aux enchères

L'avocat Denys Morand, à Martigny-Bourg, agissant pour les Hoirs de feu M. Joseph Métral, à Martigny-Ville, exposera en vente aux enchères publiques, le dimanche 16 mars 1919, à 2 h. de l'après-midi, au Café de l'Hôtel de Ville, à Martigny-Ville :

Un pré en Verdan de 775 m² sur Martigny-Ville
Un champ à Bévignoux de 1215 m² sur Martigny-Ville
Un champ au Vivier de 133 m² sur Martigny-Bourg.

Les conditions de vente seront lues à l'ouverture des enchères et peuvent être consultées, dès ce jour, en l'Etude du soussigné. Denys Morand, avocat.

Vente aux enchères

L'avocat Maurice Gross, agissant pour M. Alphonse Guex, à Martigny, exposera en vente aux enchères au café de M. Louis Giroud, à Martigny-Bâtiaz, dimanche 23 mars 1919, à 2 h. de l'après-midi, les immeubles suivants sur La Bâtiaz :

En Gilloud, pré, 1625 mètres.
Nord Vouilloz Jn-Jos. Est route cantonale. Sud Pillet Xavier

Longeresse, pré, 6038 mètres.
Nord Cretton Emm. Ouest Luc Closuit. Est chemin public).

Maurice Gross, avocat.

Vente aux enchères de meubles

Pour cause de départ, une famille étrangère exposera en vente aux enchères publiques qui auront lieu le dimanche 16 mars, à 2 h. de l'après-midi, dans la grande salle du Café de Martigny, rue des Ecoles, **un mobilier** comprenant notamment : un salon Louis XVI, une salle à manger, deux dressoirs, glaces, tableaux, canapés, fauteuils, chaises, tables de nuit, lavabos.

Les meubles pourront être visités dès jeudi 13 mars après-midi.

Pour traiter avant l'enchère, s'adresser à l'avocat Edouard Coquoz, à Martigny-Ville, vendredi, de 10 ½ h. à midi, à l'étude ; samedi soir, de 8 à 9 h., et dimanche, de 11 h. à midi, au local de vente.

La Fabrique de Carbure, Vernayaz

demande 3 maçons

Entrée de sutie

Mme Alfred GIRARD-RARD

Au National, à Martigny

avise son honorable clientèle qu'elle vient de recevoir un beau choix de

Chapeaux pour dames

Modèles de Paris et autres

L'exposition aura lieu du 25 au 30 mars au salon de mode au premier étage

A vendre en Valais

un chalet de 6 pièces

avec confort moderne. Construction solide, d'un bel aspect et à l'état de neuf. Galeries sur façades, caves, greniers et buanderies. Jardin potager avec grande quantité d'arbres fruitiers en plein rapport. Dépendance comprenant écurie, porcherie, poulailler et grange. Superficie du terrain 1500 m². Situation et vue splendide.

Pour tous renseignements s'adresser à M. Pasquier, architecte, à Martigny.

Exposition de modes

les 17 et 18 mars, à l'Hôtel Terminus (salon du rez-de-chaussée), à Martigny.

Grand choix dans les dernières nouveautés

Modèles garnis et non garnis

Les transformations seront acceptées.

V. CAPT, modes.

VINS

Arrivages de vins blancs et rouges de 1er choix. Prix avantageux

A. ROSSA — Martigny

Maison très connue et de toute confiance

Membre du syndicat des importateurs suisses de la branche alimentaire

A vendre un bâtiment industriel

à Martigny-Ville

sis sur la Place Centrale, comprenant un rez-de-chaussée composé d'un magasin et arrière-magasin, un premier étage de 5 pièces, et un troisième étage de 4 pièces. 2 caves et 2 galetas. Eau, gaz et électricité. W.-C. à chasse.

Dimanche 16 mars 1919

GRAND LOTO

organisé par le F.-C. Martigny
dans les spacieuses salles de

l'Hôtel Kluser & Poste, Martigny

Un choix magnifique de canards, oies, poulardes, lapins, coqs primés, fera la joie des heureux gagnants.

3 moutons -- 15 cabris

Un salon est réservé pour les dames

Invitation cordiale à tous

AU NATIONAL
MARTIGNY

Pour les foires de printemps

viennent d'arriver toutes les nouveautés de la saison :

Blouses, jupes, jupons, jaquettes soie et laine pour dames
ainsi que tissus et garnitures pour robes

Belle lingerie et soierie
dans toutes les teintes

Costumes pour garçons -- Chapeaux d'enfants -- Robes pour fillettes

Chapeaux de paille pour messieurs

Se recommande
A. GIRARD-RARD.

Crédit Sierrois
Sierre

Capital social Fr. 500.000.—

Nous payons sur dépôts d'argent :

5 % sur dépôts à 3 ans ;
4 ¼ % sur carnets d'épargne ;
4 % en compte-courant, argent disponible à vue.

Toutes opérations de banque

MENUISERIE - EBÉNISTERIE

Ph. ITEN

Avenue des Acacias **Martigny-Ville** Téléphone 148

(Succ. de M. Edmond Rouiller)

Travaux de menuiserie soignés
Fabrication de meubles de tout genre

Se recommande **Ph. Iten.**

Cultivateurs, attention !

Je tiens toujours à votre disposition du

plâtre à semer

très bon engrais pour terrains de montagne et bas-fonds.

Charles MÉRIO, Martigny-Bourg.

MM. Bruttin & Cie à Sion, Agence à Monthey

offrent actuellement les taux suivants :

En compte-courant	3 à 4 %
En bons de dépôt à l'année	4 ½ %
" " " " " 2 ans	4 ¾ %
" " " " " 3 ans ou plus	5 %

ils ouvrent des comptes d'Epargne sur carnets au taux de 4 ¼ %

SOUSCRIVEZ

-- aux obligations à primes de la Maison Populaire Lucerne --

PROCHAIN TIRAGE 31 MARS

Le plan des 50 tirages comprend : **14 primes à fr. 20.000 ; 32 à fr. 10.000 ; 3 à fr. 5000 ; 120 à fr. 1000 ;** un grand nombre à fr. 500, 100, 50, etc., remboursement minimum par titre fr. 10.

Au total pour plus de Fr. 1,800,000 de primes et remboursements

Prix de l'obligation fr. 10 ; groupe de 5 obl. fr. 50, au comptant ou payable par mensualités de fr. 10 ; **groupe de 10 obl. fr. 100,** au comptant ou payable par mensualités de fr. 15 la première et 10 les suivantes, en compte-courant. Jouissance intégrale aux tirages dès le 1er versement. Les souscriptions sont reçues par la

Banque Suisse de Valeurs à Lots

Peyer & Bachmann GENÈVE 20, Rue du Mont-Blanc

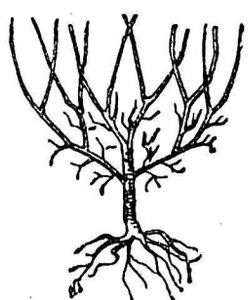

Occasions pour revendeurs :

Pour cause de défoncement d'anciens carrés de pépinières, j'offre à prix réduit, livrable à partir de 25 sujets :

Pommiers et poiriers basse tige, cordons et pyr., de 2 à 6 ans, variétés d'élite pour le commerce.
Abricotiers tiges sur franc et sur pruniers.
Quelque 100 pommiers et poiriers tiges.
Peupliers, frênes, érables, marronniers.

Pépinières du Domaine des Iles, Martigny

A vendre
environ 1200 litres

vin blanc

Fendant et Arvine

S'adresser à Pierre-Dominique SAUDAN, Rappes, Martigny-Combe.

On cherche
à partir du 15 mars, une brave et forte

fille d'office

Peut fréquenter les offices du dimanche.

S'adresser à l'Hôtel Nuss, à Vevey.

Charpentiers et menuisiers

sont demandés chez Décaillet Frères, Martigny.

Sage-femme 1re classe

Mme R. Zabarini

Dipl. de l'Univ. de Turin et Maternité de Genève
19, rue du Mont-Blanc, Genève près Gare
Consultations. — Man spricht deutsch. — Téléphone 11.39.

Prochain tirage :

22 MARS

Nous acceptons encore des souscriptions à partir de

Fr. **5.-** par mois

aux séries de 30 Obligations à lots de la Fédération des Chefs d'équipe des C. F. F.

remboursable par voie de tirage de Fr. 5 à 20.000 par titre. — 2 à 4 tirages par an. — 6 à

7 belles primes

garanties par série

sortante aux prochains tirages. Prix de la série de 30 obligations fr. 150.— au comptant ou par mensualités de fr. 5.- ou 10.- Jouissance intégrale aux tirages dès le 1er versement.

Magnifique plan de lots :

19 à Fr.	**20.000**
18 à "	**10.000**
78 à "	**5.000**
67 à "	**1.000**

etc., au total pour plus de

4 millions

Tout acheteur d'une série au comptant ou par mensualités **participera** à titre supplémentaire à **28 grands tirages** dont les prochains les 22 mars 5 et 22 avril, etc., avec lots

2 à Fr.	**500.000**
2 à "	**250.000**
2 à "	**200.000**
20 à "	**100.000**

etc., au total pour Francs

6 millions

Prière d'adresser les souscriptions sans retard à la

Banque suisse de valeurs à lots

PEYER & BACHMANN - GENÈVE - 20, Rue du Mont-Blanc

Sage-femme diplômée

Mme Nockemson

19, Chantepoulet, **Genève** (près de la gare) Télép. 76.93
Consultations tous les jours. Soins médicaux. Reçoit pensionnaires. — Prix modérés. — Man spricht deutsch.

Horoscopes gratuits
pour tous ceux qui écriront de suite

Le Professeur ROXROY, astrologue américain très connu, dont les bureaux sont maintenant en Hollande, a décidé une fois de plus de favoriser les habitants de ce pays avec des horoscopes d'essai gratuits.

La célébrité du Professeur ROXROY est si répandue dans ce pays qu'une introduction de notre part est à peine nécessaire. Son pouvoir de lire la vie humaine à n'importe quelle distance est tout simplement merveilleux.

En août 1913, il a clairement prédit la grande crise actuelle en informant tous ses clients qu'en 1914 une perte dans les cercles royaux affecterait plus d'une tête couronnée d'Europe.

Même les astrologues de moindre réputation et de toutes les parties du monde le reconnaissent comme leur maître et suivent ses traces.

Il vous dira ce dont vous êtes capable et comment atteindre le succès. Il vous nomme vos amis et vos ennemis et décrit les bonnes et mauvaises périodes de votre vie.

Sa description concernant les événements passés, présents et futurs vous surprendra et vous aidera.

Madame la baronne B... écrit :

« Je vous remercie de mon horoscope qui est d'une exactitude vraiment extraordinaire. J'avais déjà consulté un certain nombre d'astrologues, jamais on ne m'avait répondu avec autant de justesse. C'est avec un véritable plaisir que je vous recommanderai à mes amies et connaissances ».

Si vous désirez profiter de cette offre spéciale et obtenir une revue de votre vie, écrivez simplement vos nom et adresse, le quantième, mois, année et place de votre naissance (le tout distinctement) ; indiquez si vous êtes monsieur, dame ou demoiselle, et mentionnez le nom de ce journal. Il n'est nul besoin d'argent ; mais, si vous voulez, vous pouvez joindre 50 centimes en timbres de votre pays pour frais de poste et travaux d'écriture. Adressez votre lettre affranchie à 25 centimes à Roxroy, Dépt. 1931 K., 42 Emmastraat, La Haye Hollande.

Les lettres de tous pays sont distribuées régulièrement en Hollande.

ROYAL BIOGRAPH - MARTIGNY

Dimanche 16 mars, à 2 ½ h. et 8 ½ h.

Sites merveilleux du Yorkshire

La Permission

Comédie anglaise

Passion tzigane

Drame passionnel interprété par Diana Karren

Miss Chrysia fait un mauvais rêve

Mercredi 19 mars, jour de la Saint Joseph, il y aura séance à 2 ½ h. et à 8 ½ h. du soir.

CASINO de SAXON

Dimanche 16 mars à 1 ½ h. après-midi et à 8 h. du soir

Grande représentation

donnée par la société fédérale de gymnastique l'«Espérance» avec le concours de la société de musique « La Concordia »

Prix des places :
Premières 2 fr. Secondes 1.50 fr. Troisièmes 1 fr.
Cantine

Occasions du Jour

Nous faisons le sacrifice d'offrir à notre honorable clientèle des lots de marchandises à des prix tout à fait exceptionnels jusqu'à épuisement du stock.

Tous ces articles sont marqués 30 % meilleur marché que le prix du jour.

Chemises flanelle coton pour hommes, qualité extra	**6.90**
qualité sup.	**7.90**
Chemises Oxford, 1re qualité, à carreaux	**8.90**
1 lot de chemises Jæger à col, grises ou beiges	**9.85**
1 lot de chemises noires en croisé, à col	**8.75**
1 série de caleçons molletonnés	**5.90**
1 série de caleçons molleton., gris ou beiges	**6.90**
1 série de caleçons Jæger, très solides	**6.90**
1 lot de camisoles molletonnées	**5.90**
1 lot de camisoles molleton., grises ou beiges	**6.90**
1 lot de camisoles Jæger, très solides	**6.90**
1 série de flanelles blanches, art. réclame	**4.85**
1 lot de combinaisons molletonnées pour enfants laissées à	**5.60**
1 lot de caleçons tricotés pour garçons, article réclame	**1.55**
Maillots laine et coton, gros tricot, grandeur pour hommes	**14.90**
Maillots pure laine pour hommes	**16.90**
Encore quelques gilets de chasse, en laine et coton cédés à	**19.50**
Bandes molletières, article suisse, garanti imperméables	**6.50**

Pèlerines en Loden Imperméables

1 lot de pèlerines pour jeunes gens cédées à **49.50**

1 lot de pèlerines pour hommes cédées à **59.50**

1 lot de pèlerines très grandes, taille 110 à 128, cédées à **69.50**

Maillots laine pour garçons, toutes teintes **5.85**

Maillots pure laine pour jeunes gens ttes teintes **6.90**

Grands Magasins

Ville de Paris
MARTIGNY

Les mieux assortis. les meilleur marché du canton